

DIRECTION DES EQUIPEMENTS RURAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

22 MARS 2022

LE PRESIDENT

Δ

Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe

Hôtel de la Préfecture

4 rue Lardenoy

97109 BASSE-TERRE

A l'attention de Madame Jocelyne BAGASSIEN Bureau de la coordination interministérielle

Secrétariat Général

N/Réf.: DGIDD/DER/GLIE/NA/N° 13 - 2022

<u>Objet</u> : Déclaration d'Utilité Publique – Pérennisation du réseau d'irrigation entre l'Espérance à Morne à l'Eau et la retenue de Letaye au Moule – Instauration de servitudes de canalisations d'irrigation.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir pour instruction, un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la pose d'une canalisation de transfert d'eau brute entre Morne à l'Eau et le Moule, et l'instauration des servitudes sur son tracé, conformément aux dispositions du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les pièces transmises comprennent également :

- L'étude d'impact du projet et son résumé non technique conformément aux dispositions des articles R.121-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- L'enquête parcellaire conformément aux dispositions des articles R.131-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

e Président du Conseil Départemental

Le Directeur Géneral des Services

Guy LOSBAR
Henri LAVENTURE

## Pièces jointes :

- 5 exemplaires papiers du dossier complet.
- Un CD-ROM contenant l'ensemble des pièces au format numérique